

Médiation Préalable Obligatoire

7 novembre 2022

Liste non exhaustive des décisions devant mentionner le recours au médiateur (*à titre indicatif*)

Champ d'application du décret	Actes devant mentionner le recours au médiateur
Décision administrative individuelle défavorable relative à la rémunération d'un agent titulaire ou contractuel	Arrêté de retrait de NBI
	Arrêté ou avenant au contrat portant retrait de primes
	Arrêté ou avenant au contrat portant diminution du régime indemnitaire / RIFSEEP
	Courrier de refus d'une demande d'attribution ou de revalorisation du régime indemnitaire, du SFT, de la NBI ou de toute autre indemnité prévue par les textes ou courrier de retrait du SFT
	Courrier de refus de revoir le calcul de la rémunération de l'agent placé en maladie (plein ou demi-traitement, primes, NBI)
	Courrier de refus d'indemnisation du CET lorsque la monétisation est prévue par délibération
	Courrier de refus de paiement de l'indemnité de congés payés annuels non pris du fait de l'administration
Refus de détachement, de placement en disponibilité ou de congés non rémunérés prévus pour les agents contractuels	Courrier de refus de placement en détachement
	Courrier de refus de placement en disponibilité pour convenances personnelles, en disponibilité pour créer ou reprendre une entreprise ou autre disponibilité discrétionnaire
	Courrier de refus de mise en disponibilité pour effectuer des études ou des recherches présentant un caractère général (fonctionnaires)
	Courrier de refus de la date ou de la durée demandée par l'agent de mise en détachement/disponibilité/congé parental/congé sans traitement
	Courrier de refus de renouvellement d'une de ces positions
	Courrier de refus d'un congé sans traitement pour convenances personnelles à un agent en CDI
	Courrier de refus d'un congé sans traitement pour création d'entreprise à un agent contractuel
	Courrier de refus d'un congé de mobilité à un agent en CDI

Champ d'application du décret	Actes devant mentionner le recours au médiateur
Décision individuelle défavorable relative à la réintégration après un détachement, une disponibilité, un congé parental ou un congé non rémunéré	Arrêté de maintien en disponibilité
	Arrêté de radiation des cadres en l'absence de demande de renouvellement de la position ou en l'absence de demande de réintégration (détachement, disponibilité, congé parental) à l'issue du terme
	Arrêté de radiation en cas de licenciement au 3e refus de poste d'un fonctionnaire après une disponibilité ou en l'absence de poste pour un contractuel
	Courrier de refus de réintégration ou de réemploi anticipé (suite à un détachement, une disponibilité, un congé parental)
	Courrier de refus de réintégrer l'agent sur son emploi d'origine ou sur un autre emploi (<i>en fonction de la nature de la position initiale</i>)
Décision individuelle défavorable relative au classement après un avancement de grade ou d'une promotion interne d'un agent titulaire	Courrier de refus de revoir les modalités de classement suite à avancement de grade ou promotion interne d'un agent estimant que le calcul de l'avancement est erroné
Décision individuelle défavorable relative à la formation professionnelle tout au long de la vie	Courrier de refus de formation de perfectionnement ou de formation de préparation au concours ou examens professionnels (fonctionnaires et contractuels)
	Courrier de refus de congé de formation professionnelle, ou de congé pour bilan de compétences ou de congé pour validation des acquis de l'expérience (fonctionnaires et contractuels)
	Courrier autorisant l'agent à suivre une formation ou à bénéficier d'un congé de formation pour une durée inférieure à celle demandée par l'agent ou à une date différente
	Courrier de refus de prise en charge des frais pédagogiques et/ou des frais annexes (déplacement ...) en fonction de la délibération ou du règlement de formation
	Courrier de refus d'utilisation du CPF
Décision individuelle défavorable concernant les mesures appropriées prises par les employeurs publics à l'égard des travailleurs handicapés	Courrier de refus de faire une étude d'aménagement de poste
	Courrier de refus de prendre en compte les mesures d'adaptation des conditions de travail (aménagement d'outils, prise en charge de matériel adapté ...)
	Courrier de refus d'octroi d'un temps partiel ou des modalités d'octroi du temps partiel
Décision individuelle défavorable relative à l'aménagement des conditions de travail des fonctionnaires qui ne sont plus en mesure d'exercer leurs fonctions	Courrier de refus d'engager les démarches pour adapter l'emploi suite à l'inaptitude physique constatée par les instances médicales
	Courrier de refus total ou partiel de prendre des mesures préconisées par le médecin de prévention
	Courrier de refus d'un changement d'affectation (sur le même grade) suite à une inaptitude physique constatée par les instances médicales
	Courrier de refus d'octroi de la période de préparation au reclassement

Modèle de notification

La mention ci-dessous doit être indiquée sur les arrêtés et décisions administratives individuelles défavorables entrant dans les champs de la Médiation Préalable Obligatoire (MPO) cités dans le tableau ci-dessus.

Si vous souhaitez contester cette décision, vous devez obligatoirement, dans un délai de deux mois à compter de sa réception, saisir le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain soit par courrier postal sous pli confidentiel en recommandé avec accusé de réception (145 chemin de Bellevue, 01960 Péronnas) soit par message électronique (mediation@cdg01.fr) pour qu'il engage une médiation.

Vous devrez joindre une copie de cette lettre à votre demande.

Si cette médiation ne permet pas de parvenir à un accord, vous pourrez, dans un délai de deux mois à compter de la fin de la médiation, contester la présente décision devant le Tribunal Administratif de Lyon (184 Rue Duguesclin, 69003 Lyon)

Vous devrez joindre une copie de cette décision à votre recours.